

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: ProKlenz® TWO – High Performance Acid Detergent
Code du produit	: 1422
Groupe de produits	: Produits du commerce

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel	: Produit destiné uniquement à un usage industriel
Utilisation de la substance/mélange	: Haute performance au détergent acide

1.2.2. Usages déconseillés

Aucune information supplémentaire disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

STERIS Corporation
 P. O. Box 147, St. Louis, MO 63166, États-Unis
 Numéro de téléphone pour information: 1-800-444-9009 (Service à la clientèle-Produits scientifiques)
 US téléphone d'urgence n° 1-314-535-1395 (STERIS); 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur:

STERIS Ireland Limited
 IDA Business and Technology Park
 Tullamore
 County Offaly
 R35 X865
 Ireland.

Produit / Information technique N° de téléphone: +44 (0) 116 276 8636
 Email: asksteris_msds@steris.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 (0) 1895 622 639

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Met. Corr. 1 H290
 Skin Corr. 1A H314
 Eye Dam. 1 H318

Texte complet des phrases H: voir section 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

CLP Mention d'avertissement	: Danger
Mentions de danger (CLP)	: H290 - Peut être corrosif pour les métaux (Aluminium) H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Conseils de prudence (CLP)	: P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine P260 - Ne pas respirer les poussières, brouillards, vapeurs P264 - Se laver mains soigneusement après manipulation

ProKlenz® TWO

High Performance Acid Detergent

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et des protections pour les yeux/des protections pour le visage
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable.

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Citric acid	(n° CAS) 77-92-9 (Numéro CE) 201-069-1 (n° REACH) 01-2119457026-42-0067	15 - 40	Eye Irrit. 2, H319
Oxalic acid	(n° CAS) 144-62-7 (Numéro CE) 205-634-3 (Numéro index) 607-006-00-8	0,1 - 1,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases H: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux.
- Premiers soins après contact avec la peau : Immédiatement débusquer la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler aussitôt un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Donner de l'eau ou du lait si la personne est consciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Les symptômes peuvent être retardés. Corrosif pour les yeux et la peau. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Symptômes/lésions après inhalation : Toxique par inhalation.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Corrosif pour les yeux et la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
- Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

ProKlenz® TWO

High Performance Acid Detergent

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La décomposition thermique génère : Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes de soufre. Les oxydes d'azote

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Equipements de protection des pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Autres informations : Risque de formation d'un gaz très inflammable (hydrogène) en cas de contact avec des métaux.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas respirer les fumées, vapeurs. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Neutraliser le restant avec du bicarbonate de sodium. Neutraliser avec du carbonate de sodium sec. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. Conformer aux réglementations locales, nationales et internationales applicables.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Peut être corrosif pour les métaux.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Produit destiné uniquement à un usage industriel. Lire l'étiquette avant utilisation. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures d'hygiène : Veiller à une propreté correcte et à un ordre. Se laver mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Assurer une aération suffisante. Il faut pouvoir se laver / se rincer les yeux et la peau.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Matières incompatibles : Oxydants puissants. Bases fortes. Aluminium.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Correctement étiqueté.

Matériaux d'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

ProKlenz® TWO

High Performance Acid Detergent

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Oxalic acid (144-62-7)		
France	VME (mg/m ³)	1 mg/m ³ (limite indicative)
USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³
USA ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	2 mg/m ³
USA IDLH	US IDLH (mg/m ³)	500 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	1 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m ³)	2 mg/m ³
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	1 mg/m ³
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	2 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation adéquate. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile. Équipement de protection individuelle devrait être choisi en fonction des conditions dans lesquelles ce produit est manipulé ou utilisé. Ce qui suit pictogrammes représentent les exigences minimales pour les équipements de protection individuelle. Vêtements de protection. Gants. Lunettes bien ajustables.



Protection des mains

: Porter des gants en caoutchouc.

Protection oculaire

: Porter des lunettes anti-éclaboussures.

Protection de la peau et du corps

: Porter un vêtement de protection approprié. Porter des manches longues. Bottes.

Protection des voies respiratoires

: Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. Porter un masque approprié.

Autres informations

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Effacer
Couleur	: Paille légère
Odeur	: Légère odeur chimique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 1,2 Approximativement
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 99 °C (210.2 °F)
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: ca. 1,18 g/ml Gravité Spécifique
Solubilité	: Eau: complètement soluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible

ProKlenz® TWO

High Performance Acid Detergent

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Bases fortes. Aluminium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives. Oxyde phosphoreux. Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

ProKlenz® TWO – High Performance Acid Detergent	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
Acide oxalique (144-62-7)	
DL50 orale rat	7500 mg/kg
DI 50 cutanée rat	20000 mg/kg
ATE (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel
ATE (voie cutanée)	1100,000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

pH: 1,2 Approximativement

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

pH: 1,2 Approximativement

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles : Nocif en cas d'ingestion.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Citric acid (77-92-9)	
CL50 poisson 1	1516 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: Lepomis macrochirus [statique])
CE50 Daphnie 1	120 mg/l (Temps d'exposition: 72 h - Espèce: Daphnia magna)

ProKlenz® TWO

High Performance Acid Detergent

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Oxalic acid (144-62-7)	
CE50 Daphnie 1	125 - 150 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèce: Daphnia magna [Statique])

12.2. Persistance et dégradabilité

ProKlenz® TWO – High Performance Acid Detergent	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ProKlenz® TWO	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Citric acid (77-92-9)	
Log Pow	-1,72 (à 20 ° C)

Oxalic acid (144-62-7)	
BCF poissons 1	(absence de bioaccumulation)
Log Pow	-0,81 (à 30 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information supplémentaire disponible.

12.6. Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations de traitement des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires : Produit non utilisé : Déchets dangereux (corrosifs) compte-tenu du pH.
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° UN : 3265
N° UN (IATA) : 3265
N° UN (IMDG) : 3265

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
Description document de transport : UN 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (N.S.A. organique (Solution d'acide citrique)), 8, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 8
Classe (IMDG) : 8
Étiquettes de danger (ONU) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Corrosif.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : 4 x 1 paquet de gal pas approuvé pour le transport aérien.

ProKlenz® TWO

High Performance Acid Detergent

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 80
Code de classification (ONU) : C3
Panneaux oranges :



Disposition spéciale (ADR) : 274
Catégorie de transport (ADR) : 3
Code de restriction concernant les tunnels : E
Quantités limitées (ADR) : 5L
Quantités exceptées (ADR) : E1
Code EAC : 2X

14.6.2. Transport maritime

Aucune information supplémentaire disponible.

14.6.3. Transport aérien

Aucune information supplémentaire disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Aucune information supplémentaire disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 10/25/2018
Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (dermique) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Catégorie 4 - Toxicité aiguë (orale)
Eye Dam. 1	Catégorie 1 - Lésions oculaires graves/Irritation
Eye Irrit. 2	Catégorie 2 - Lésions oculaires graves/Irritation
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

FDS UE (Annexe II REACH)

Les informations sur cette feuille n'est pas une spécification et ne garantit pas les propriétés spécifiques. L'information est destiné à fournir des connaissances générales sur la santé et la sécurité sur la base de notre connaissance de la manipulation, le stockage et l'utilisation du produit. Elle n'est pas applicable aux utilisations inhabituelles ou non-standard du produit ou lorsque instruction ou recommandations ne sont pas suivies